



**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Procurations : 0

Convocation
31 Octobre 2024

Délibération Numéro

2024.07.11.06

Objet :

**CONVENTION RELATIVE
A L'INTERVENTION
D'ACCOMPAGNANTS
D'ELEVES
EN SITUATION
D'HANDICAP (AESH)
SUR LE TEMPS DE
PAUSE MERIDIENNE
DANS LE 1^{ER} DEGRE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20241107-2024071106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024

Affichage : 12/11/2024

2024.73

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 Novembre 2024

Le sept novembre deux mil vingt-quatre dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 31 octobre 2024

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés :

Mme GEHAN Danielle, M. COULTOUKIS Vassili, M. LEFEVRE Christophe, Mme LECUYER Marie-Hélène,

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Secrétaire de Séance : le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Martine MAILLARD est désignée pour remplir cette fonction.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil municipal le projet de convention qu'il a reçu pour la prise en charge d'une élève en situation d'handicap.

L'Etat assure la prise en charge et l'accompagnement humain des élèves en situation d'handicap.

Une convention sera signée entre l'Education Nationale et la Commune.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal afin de l'habiliter à signer la convention.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents d'habiliter M. Le Maire à signer la convention.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT

La Secrétaire de séance

Martine MAILLARD



M. Maillard